

Communiqué de Presse du jeudi 26 mars 2020

COVID-19 : Inovista accompagne les entreprises et se mobilise pour le territoire

Suspension des loyers commerciaux : Quel cadre ? Quelles mesures ?

Beaucoup d'entreprises réunionnaises s'interrogent sur le report des loyers annoncé par le Président de La République le 16 mars dernier. Dans son allocution télévisée il a été annoncé que les loyers des petites entreprises, impactées par l'épidémie de Covid-19 « devront être suspendus ».

La loi d'urgence qui vise à habiliter le Gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures permettant « de reporter ou d'étaler le paiement des loyers au bénéfice des très petites entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie » a été votée le 23 mars 2020.

Selon le décret, sous réserve de publication, les entreprises éligibles, à la suspension des loyers, seraient celles dont **l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.**

Réduire l'impact économique et social de la crise

Aujourd'hui, l'urgence est de faire face à cette crise sans précédent, et **d'éviter au maximum après la crise sanitaire une grave crise économique et sociale qui se solderait par la disparition de centaines d'entreprises et l'explosion des chiffres du chômage.** Il en va de la survie des entreprises frappées au cœur de leurs ressources et de leurs trésoreries.

Il y a dans ce contexte de crise grave et inédite à compter résolument sur la **responsabilité de chacun pour limiter la catastrophe économique annoncée. Ces dispositions vont aussi contribuer à sauver à plus long terme un volet prioritaire pour l'entreprise et le territoire : l'emploi.**

Inovista suspend les loyers des entreprises en difficulté

En tant qu'acteur majeur de l'immobilier d'entreprise à La Réunion, Inovista, qui gère plus de 100 000 m² d'actifs professionnels, dont près de 30 000 m² de commerces n'a pas souhaité attendre la publication du décret. **Nous avons voulu dès aujourd'hui organiser au mieux la suspension des loyers pour les entreprises en difficulté.**

Avec l'accord de ses principaux Bailleurs, Inovista va suspendre pour les entreprises qui en font la demande, les loyers d'avril, mai et éventuellement juin 2020 selon la durée du confinement. Ces échéances seront reportées, sans pénalité, à partir du mois de Juillet 2020, avec une reprise progressive des paiements pour aider l'économie réunionnaise dans son redémarrage.

Pour accompagner les Bailleurs dont la trésorerie se trouverait grevée par le non encaissement des loyers, **Inovista accompagne les propriétaires dans leurs démarches bancaires de suspension et le report des échéances de remboursement.**

Inovista s'engage auprès des entreprises réunionnaises

Cette démarche pro-active s'inscrit notamment dans la dynamique de l'accord signé vendredi 20 mars entre le ministère de l'économie et les principales organisations de représentant des Bailleurs dont la FSIF (Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières) et le CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux) dont Inovista est membre.

Vincent Le Baliner, fondateur d'Inovista indique : « notre place sur le marché réunionnais nous engage et nous oblige. **Sans attendre la publication de l'éventuel décret de suspension des loyers, nous agissons pleinement en solidarité avec les entreprises du territoire. Il est important pour nous de clarifier le cadre juridique et d'apporter des solutions concrètes, aussi bien à nos Bailleurs qu'à nos Locataires.** Les mesures que nous préconisons et mettons en place immédiatement ne sont possibles qu'avec l'accord des Bailleurs et l'intervention des financeurs qui participent activement en acceptant la suspension des échéances de crédits ; qu'ils soient remerciés. Enfin beaucoup de Bailleurs s'interrogent peut-être sur ces mesures, les modalités de mise en œuvre et se retrouvent seuls face à cela. Qu'ils nous contactent également, nous leurs proposerons un accompagnement adapté à la situation de crise »

A propos Inovista

Inovista est une société réunionnaise de conseil en immobilier d'entreprise à La Réunion créée en 2010, avec un ancrage régional fort. Son champ d'intervention s'étend principalement à La Réunion (974), à Mayotte (976) et sur différents territoires de la Zone Océan Indien. Composée de 13 personnes aux profils complémentaires et expérimentées, elle se structure en 3 grands départements, transaction, gestion locative et étude. Elle est indépendante de tout promoteur, SEM ou foncière pour une approche sans conflit d'intérêt, avec une vision juste et objective.

Après 9 ans d'existence, Inovista comptabilise à son actif 400 transactions pour 180 000 m² commercialisés et en gestion locative de patrimoine, plus de 130 millions d'€ d'actifs gérés générant plus de 10 millions d'euros de loyer par an.

Contact :

Vincent LE BALINER

Gérant Inovista

Vice-Président Club Immobilier Océan Indien / Administrateur FNAIM Océan Indien

0692 73 04 60

vincent.lebaliner@inovista.re